

Site web: www.passsionvtt.fr









SABOREC



Les prix, la qualité et le sourire en plus Une équipe à votre service

Ouvert du lundi au samedi 8h30 - 19h30 non stop et dimanche 9h - 12h30

U express Beaucourt - Rue Alfred Péchin



Facebook: @PassionVTTBeaucourt





Département



SCHMIDLIN François

Pompes à chaleur Chauffage - Sanitaire



Tél./fax: 03 84 27 86 81 12b rue de Suarce 90100 FAVEROIS Dimanche 13 septembre 2020



Infos: www.passionvtt.fr / facebook: @PassionVTTBeaucourt passionvtt.beaucourt@gmail.com / 06-80-90-46-61



BULLETIN INDIVIDUEL MTB BEAUCOURT 13/9/20

ECRIRE EN MAJUSCULES

1 fiche par personne

NOM:	PRENOM:				
ADRESSE:					
CP:					
AGE:	MOBI	LE:			
EMAIL:					
(1 e-mail/an à l'approche de la MTB)					
PARCOURS:	□15	□30	□ 41	□ 54	
Tarifs:	av	ant le	05/09	9	sur place
• Adulte :		7€			10€
• -12 ans	:	4€			5€
A renv	oyer a	-			I

A renvoyer au plus tard le 05/09 avec un chèque à l'ordre de PASSION VTT BEAUCOURT à: Xavier MARTIN, 7 Rue Trépoux, 90500 BEAUCOURT

REGLEMENT RANDONNEE VTT MTB BEAUCOURT 13/9/20

ARTICLE 1: L'ASSOCIATION PASSION VTT BEAUCOURT ORGANISE LE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2020 UNE RANDONNÉE VTT EMPRUNTANT CHEMINS ET SENTIERS.

ARTICLE 2: LA RANDONNÉE N'EST NI UNE COMPÉTITION NI UNE COURSE. ELLE EST OUVERTE À TOUTES LES PERSONNES EN BONNE SANTÉ, LICENCIÉES OU NON, SOUS RÉSERVE DE DISPOSER DU MATÉRIEL ADÉQUIAT.

ARTICLE 3: LES PARTICIPANTS CHOISIRONT UN PARCOURS ET S'ENGAGERONT À LE RESPECTER. DÉPARTS LIBRES DE 8H30 À 12H00.

ARTICLE 4: LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE, LE PORT D'UNE TENUE ADAPTÉE EST CONSEILLÉ. LE VTT DOIT ÊTRE EN ÉTAT DE FAIRE LA RANDONNÉE DANS LES CONDITIONS NORMALES DE SÉCURITÉ.

ARTICLE 5: LES ENFANTS DE MOINS DE 14 ANS DEVRONT PRENDRE LE DÉPART SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UN ADULTE. LES PLUS DE 14 ANS À MOINS DE 18 ANS DEVRONT PRESENTER UNE AUTORISATION PARENTALE.

ARTICLE 6: LES PARTICIPANTS DEVRONT RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE. ILS VEILLERONT À NE PAS DEGRADER L'ENVIRONNEMENT EN RAMASSANT ET EMPORTANT LEURS DÉCHETS LORSQU'IL N'Y A PAS DE POUBELLE.

ARTICLE 7: Toute personne abandonnant la randonnée s'engage à le faire savoir aux organisateurs et à retourner sa plaque de cadre à la table d'inscription.

ARTICLE 8: CHAQUE PARTICIPANT ABANDONNE SON DROIT À L'IMAGE.

ARTICLE 9: CHAQUE PARTICIPANT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT RÈGLEMENT ET RENONCE À TOUTE ACTION JURIDIQUE CONTRE LES ORGANISATEURS EN CAS DE NON OBSERVATION DU RÈGLEMENT ET DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ.

JE CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT ET M'ENGAGE À M'Y CONFORMER. J'ACCEPTE DE ME SOUMETTRE SI BESOIN ÉTAIT À LA DÉCISION DES ORGANISATEURS. JE DÉCHARGE LES ORGANISATEURS ET LE CLUB PASSION VTT BEAUCOURT DE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT INCIDENT POUVANT SURVENIR PENDANT L'ÉVÉNEMENT. JE DÉCLARE ACCEPTER EN CONNAISSANCE DE CAUSE LES RISQUES PROPRES À LA PRATIQUE DU VTT ET N'EMPRUNTER QUE LES ITINÉRAIRES PROPOSÉS SOUS MON ENTIÈRE RESPONSABILITÉ ET APPRÉCIATION. JE CERTIFIE ÊTRE COUVERT PAR UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE.

A BEAUCOURT, LE 13/09/2030

SIGNATURES PRÉCÉDÉES DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »

DU PARTICIPANT:	D'UN REPRÉSENTANT LÉGAL (-18 ANS):